

# Épargne prénuptiale

## Dès l'année de leurs 14 ans, préparez-les à prendre le meilleur départ dans la vie à deux!

*Dès que votre fils/fille atteint son quatorzième anniversaire vous pouvez, grâce à votre Mutualité Neutre, lui constituer un joli pécule en vue de son mariage ou de sa cohabitation.*



### Comment épargner?

- Vous pouvez l'inscrire à l'épargne prénuptiale dès l'année de ses 14 ans et jusqu'à ses 27 ans.
- Vous cotisez à l'épargne prénuptiale de €18 à €48 par an jusqu'à son mariage ou sa cohabitation (au plus tard jusqu'à l'année de ses 30 ans).<sup>(1)</sup>



### Mariage ou cohabitation, préparez-le/la à prendre le meilleur départ dans la vie à deux.

#### Quels sont ses avantages?

Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 10 à 125 %, selon la durée de l'épargne.<sup>(2)</sup>



### A l'âge de 30 ans et il/elle n'est ni marié ni cohabitant

#### Quels sont ses avantages?

Il/elle recevra le capital épargné majoré d'intérêts allant de 5 % à 100 %, selon la durée de l'épargne.<sup>(2)</sup>

**Pour plus de détails, consultez le tableau ci-joint. N'hésitez pas à consulter votre agent de la mutualité.**  
Dans ce tableau nous considérons que l'épargnant verse chaque année € 48 (le montant maximum).

---

<sup>(1)</sup> Si vous décidez de mettre fin à son affiliation ou vous versez moins de € 18 pendant 1 an: automatiquement, il/elle sera remboursé du capital épargné, majoré d'un intérêt composé de 2,75 %

<sup>(2)</sup> Cette prime vaut pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

Affiliation	Epargne *	Intérêts En cas de mariage ou de cohabitation	Total en cas de mariage ou de cohabitation	Intérêts pour les 30 ans ou décès	Total pour les 30 ans et décès
1 <sup>er</sup> versement	48,00	-	48,00	-	48,00
6 mois	48,00	10 %	52,80	5 %	50,40
1 an	96,00	20 %	115,20	5 %	100,80
2 ans	144,00	30 %	187,20	5 %	151,20
3 ans	192,00	40 %	268,80	20 %	230,40
4 ans	240,00	50 %	360,00	25 %	300,00
5 ans	288,00	60 %	460,80	30 %	374,40
6 ans	336,00	65 %	554,40	35 %	453,60
7 ans	384,00	70 %	652,80	40 %	537,60
8 ans	432,00	75 %	756,00	45 %	626,40
9 ans	480,00	80 %	864,00	50 %	720,00
10 ans	528,00	85 %	976,80	55 %	818,40
11 ans	576,00	90 %	1094,40	60 %	921,60
12 ans	624,00	95 %	1216,80	65 %	1029,60
13 ans	672,00	100 %	1344,00	70 %	1142,40
14 ans	720,00	110 %	1512,00	80 %	1296,00
15 ans	768,00	120 %	1689,60	90 %	1459,20
16 ans	816,00	125 %	1836,00	100 %	1632,00

AVANTAGES ACCORDÉS À PARTIR DU 01/01/2015 POUR TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES

Attention:

Les primes valent pour autant que vous ayez épargné le maximum chaque année. Dans le cas contraire, toutes les primes sont réduites au prorata de l'épargne réelle.

Cohabitants:

La date prise en considération lors du calcul et de l'introduction- de la preuve est bien évidemment la date mentionnée sur l'acte de cohabitation légale délivrée par l'administration communale.

**Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des droits et conditions, seuls les statuts de l'Union Nationale des Mutualités Neutres sont valables, documents que vous pouvez obtenir sur simple demande auprès de votre mutualité ou en consultant le site Internet.**